

**Conseil scientifique
Formation restreinte****Mardi 12 avril 2022, 15h – 17h**

Présents : Florence Bernault, Dominique Cardon, Séverine Dusollier, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Sergei Guriev, Martin Giraudeau, Florence Haegel, Roberto Galbiati, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Emmanuelle Loyer, Benjamin Marx, Janie Pelabay, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Anne Revillard, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Guillaume Tusseau, Dina Waked.

Absents ou excusés : Olivier Borraz, Alain Dieckhoff, Myriam Dubois Monkachi, Sabine Dullin, Mathieu Fulla, Christophe Jaffrelot, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Mathias Vicherat.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 22 février 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 22 février 2022.

2 / Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Michele Fioretti

Roberto Galbiati présente de façon groupée les évaluations du département d'économie portant sur quatre de ses chercheurs qui doivent passer en deuxième partie de *tenure*. Il souligne les points communs entre les quatre dossiers : ils sont tous en *tenure track* depuis trois ou quatre ans, ils sont de nationalité étrangère, et ont

tous obtenu leur PhD dans des universités étrangères : Université de Californie du Sud pour Michele Fioretti, Université de Chicago pour Kerstin Holzheu, Université de Washington à Saint-Louis pour Junnan He et University College de Londres pour Marleen Marra. Marleen Marra et Michele Fioretti sont des experts en *empirical industrial organisation*, l'étude des structures des marchés et des entreprises au travers de techniques empiriques, notamment structurelles, ce qui consiste à procéder en même temps à la modélisation théorique et empirique. Kerstin Holzheu est une spécialiste en économie du travail, avec une approche très structurelle. Et Junnan He a un profil atypique : il est à la fois économètre et micro-économiste.

Tous les quatre sont sur une très bonne trajectoire : ils ont de bonnes *teaching evaluations*. Après quelques difficultés à leurs débuts, ils ont su trouver leurs repères. Ils sont tous les quatre très bien intégrés au département d'économie : ils s'impliquent dans l'organisation des séminaires. Kerstin Holzheu est ainsi la responsable du séminaire interne par lequel tous les doctorants doivent passer, Junnan He, Michele Fioretti et Marleen Marra ont créé, *ex novo*, un séminaire organisation industrielle qui n'existait pas jusqu'ici. Il réunit un petit groupe, mais fonctionne bien. En matière de publications, tous les quatre ont de bonnes perspectives, avec deux ou trois articles plus ou moins complets en projet. Michele Fioretti s'est distingué en ayant déjà publié trois articles, dont un dans *l'American Economic Journal*, et surtout un travail individuel dans le *Journal of Political Economy*, qui fait partie des cinq revues de référence. C'est une réussite majeure pour quelqu'un dont la thèse remonte à trois ans. Si ses trois collègues n'ont pas encore atteint ce stade, ils ont commencé à publier. Ils ont ainsi des articles en *revise and resubmit* dans des revues prestigieuses. Junnan He vient de soumettre la troisième mouture d'un article à *Management Science*, une revue prestigieuse qui est à mi-chemin entre management et économie. Kerstin Holzheu va publier un article dans le *Journal of Labor Economics*, la publication la plus prestigieuse en matière d'économie du travail. Et Marleen Marra a un article en *revise and resubmit* pour *Quantitative Economics*, la deuxième revue la plus prestigieuse en matière d'économie quantitative.

Toutes les évaluations internes sont positives. Des discussions à l'intérieur du département ont porté sur les façons d'améliorer encore leurs citations, ce qui est très important pour leur *tenure* dans trois ans. Le département d'économie donne un avis très favorable sur les quatre passages, auxquels il apporte tout son appui.

Martin Giraudeau souhaite poser une question à portée plus générale. Lors de la précédente discussion devant le Conseil scientifique portant sur le processus de *tenure* au sein du département d'économie, on avait pu constater des nuances dans l'expression de l'avancement de chacun des candidats, suivant qu'il s'agissait d'hommes ou de femmes. On retrouve ici à nouveau une différence entre les deux femmes et les deux hommes, les deux hommes semblant, à la lecture des évaluations, être sur une trajectoire plus confortable que celle des deux femmes. Il souhaite donc savoir s'il y a des questions de difficultés particulières liées au genre et s'il faudrait mettre en place des dispositifs de soutien.

Roberto Galbiati estime qu'il n'y a pas de différence hommes-femmes dans ce groupe. Michele Fioretti sort un peu du lot des quatre chercheurs, parce qu'il a progressé plus

vite en matière de reconnaissance, mais les évaluations des trois autres candidats les situent au même niveau, avec soit une publication déjà acceptée soit un *revise and resubmit* bien engagé. Marleen Marra a également connu un congé maternité, et il est donc normal que son parcours ait été un peu ralenti. Au sein du département, il y a concrètement eu des discussions pour aider chaque cas, sans distinction de genre : chaque chercheur a en effet ses spécificités, qui participent du type de recherche, de la personnalité. L'objectif est d'agir en tant qu'équipe pour aider au mieux chacun.

Martin Giraudeau explique qu'il ne cherchait pas à remettre en question l'attitude du département, mais qu'il s'agissait de voir si les femmes travaillaient dans des champs moins prestigieux, avec des enjeux empiriques plus difficiles, pour des travaux moins valorisés ou nécessitant plus de temps. Il s'agit d'une perspective à long terme qui pourrait être constatée au niveau d'une série de candidats.

Roberto Galbiati considère que ce n'est pas le cas. Les sujets de recherche de Marleen Marra et de Michele Fioretti sont extrêmement proches. Kerstin Holzheu intervient sur des thèmes dont les autres spécialistes au département d'économie sont des hommes. En fait, il est extrêmement difficile en économie d'évaluer un chercheur au bout de trois ans. Johannes Boehm, dont la *tenure* doit être discutée plus tard durant la réunion, l'illustre bien : arrivé à la moitié de sa *tenure*, il était dans la même situation que les trois candidats plutôt que dans celle de Michele Fioretti. Dans les trois années suivantes, il a obtenu quatre publications dans des revues extrêmement prestigieuses, qui le placent dans une trajectoire très positive. Et Julia Cagé a obtenu l'an dernier sa *tenure* avec des appréciations extrêmement élogieuses.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Michele Fioretti.

3 / Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Junnan He

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Junnan He.

4 / Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Kerstin Holzheu

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Kerstin Holzheu.

5 / Avis sur le passage en deuxième partie de *tenure* de Marleen Marra

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de *tenure* de Marleen Marra.

6 / Avis sur le recrutement de deux *assistant professors* FNSP en *tenure track* en économie

Roberto Galbiati indique que le département d'économie souhaite procéder au recrutement de Paul Bouscasse et de Franz Ostrizek comme *assistant professors* en *tenure track*. Ces recrutements sont en partie liés à des besoins du département en macroéconomie et en économie théorique et comportementale. Il y a de forts besoins en enseignement en macroéconomie à la suite de trois départs majeurs enregistrés l'an dernier, ceux de Zsolia Barany, Mirko Wiederholt et de Thomas Chaney. De ce fait, le recrutement a mis cette année la macroéconomie en avant.

Paul Bouscasse est *expected PhD* à l'université Columbia. Il est spécialiste en économie monétaire et en finance internationale, avec un axe très intéressant en matière d'histoire économique. C'est un chercheur très prometteur, que Sciences Po espère s'attacher pour de nombreuses années.

Franz Ostrizek présente un profil légèrement plus sénior, étant actuellement en post-doc à l'université de Bonn. Il a obtenu son doctorat, sous la direction de Roland Bénabou en 2020 à Princeton. C'est un spécialiste de l'économie théorique et comportementale. Il enrichirait les compétences du département, en enseignant de la microéconomie, alors qu'il y a notamment des besoins très importants à l'EMI, et il pourra interagir avec un groupe spécialisé dans l'économie comportementale composé en particulier d'Émeric Henry, de Jeanne Hagenbach et de Roberto Galbiati lui-même. C'est une autre recrue que le département espère s'attacher pour de nombreuses années.

Jeanne Lazarus constate que les deux recrues sont deux hommes.

Roberto Galbiati assure que le département aurait aimé aboutir à la parité, comme cela a été le cas pour les quatre chercheurs dont il a présenté les évaluations tout à l'heure. Ce n'est pas faute d'effort : le département a fait des offres à des chercheuses, mais elles les ont déclinées. Le sujet de la parité est très important au département, et lui-même considère à titre personnel que cela doit être une priorité, aussi bien pour l'économie que pour l'institution. La question des femmes est de fait tout autant une préoccupation que celle des chercheurs internationaux.

Guillaume Plantin souligne que la macroéconomie et la théorie économique sont les deux sous-disciplines où le ratio du genre est le plus déséquilibré en économie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le recrutement de deux *assistant professors* FNSP en *tenure track* en économie.

7 / Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *assistant professor* (poste privé) en *tenure track*, profil sciences sociales computationnelles

Dominique Cardon souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil scientifique sur cette fiche de poste pour un ou une *assistant professor* en sciences sociales

computationnelles. Par rapport aux disciplines traditionnelles à Sciences Po, cette fiche de poste cible des candidats dont la formation initiale serait les mathématiques, la physique ou l'informatique. Un objectif de ce poste serait de tester un marché constitué en France de postes très nouveaux, alors qu'aux États-Unis il y a une activité très intense de rapprochement entre des approches de sciences sociales, de sociologie et de science politique et ce type de compétences. Dominique Cardon a évoqué avec les directeurs des départements de sociologie et de science politique le possible rattachement d'un candidat dont la formation serait en informatique, mais qui aurait démontré par ses travaux et ses centres d'intérêt qu'il utilise ses méthodes de sciences et données sur des questions de sciences sociales, sociologie, science politique, voire histoire.

Nicolas Sauger se félicite d'un tel recrutement. Il présume que la comparaison entre candidats pourrait s'avérer très compliquée en raison d'un champ aussi ouvert pour le recrutement et pourrait être dépendante de la composition du comité. Il souhaite savoir comment ces étapes pourraient avoir lieu et quel est le profil prioritaire souhaité pour le poste.

Dominique Cardon explique que le médialab cherche des candidats et candidates qui ont travaillé dans une discipline des sciences sociales (concrètement la sociologie ou la science politique), sur des données relatives à la sociologie ou à la science politique. La fiche a toutefois été rédigée de façon assez ouverte pour voir les profils qui pouvaient émerger. Les sciences sociales computationnelles sont de fait en train de se constituer en tant que sous-discipline dans la science politique, notamment aux États-Unis, et c'est ce type de profil qui est recherché, et non celui d'un sociologue ou historien qui aurait quelques repères en informatique. Il faut savoir par exemple concevoir des algorithmes, faire des graphes, etc.

Pierre François approuve comme Nicolas Sauger que l'on recrute à Sciences Po dans ce domaine en plein développement. Il signale toutefois que le vivier pourrait être plus important qu'envisagé. Sur un poste similaire de chargé de recherche, le CNRS a ainsi récemment reçu une cinquantaine de candidatures, et il y a eu des difficultés à comparer des candidats très variés. Le profil de la personne recrutée est dès lors extrêmement lié à la composition du comité de sélection.

Roberto Galbiati se dit lui aussi très heureux de l'ouverture de ce poste. Une question qui pourrait être traitée au niveau de l'institution dès la nomination de la ou du directeur de la formation et de la recherche serait de déterminer la taille d'un groupe de sciences sociales computationnelles. L'université Bocconi, partenaire de Sciences Po dans Civica, vient ainsi d'ouvrir un département de mathématiques et sciences sociales computationnelles, qui sera confié à Marc Mézard, ancien directeur de l'École normale supérieure et qui comportera cinq personnes, ce qui donne une idée des moyens engagés dans ce type de recherches.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une *assistant professor* (poste privé) en *tenure track*, profil sciences sociales computationnelles.

Guillaume Plantin rajoute que Dominique Cardon et le reste du département de sociologie sont actuellement en train de travailler sur la définition des critères de *tenure* pour les sciences sociales computationnelles. En effet, dans une telle discipline, la production qui est à apprécier est très différente et peut ainsi consister en des *proceedings* de conférence. Il faut donc être très clair sur ce sujet, afin que le contrat avec la personne qui sera recrutée soit lui-même clair.

8/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil macroéconomie quantitative appliquée

Comme le réseau informatique est victime d'une panne et que tous les membres du Conseil n'ont pas pu accéder à une version à jour de la fiche donnant la composition envisagée du comité de sélection, Roberto Galbiati indique qu'il serait composé pour les membres internes d'Isabelle Méjean, Thierry Mayer, Xavier Ragot et Dina Waked et pour les membres externes d'Éric Mengus (HEC), Aurélien Eyquem, Céline Poilly et Lise Patureau. Le comité de sélection serait le même que pour le point suivant.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil macroéconomie quantitative appliquée.

9/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil finance internationale

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil finance internationale.

10/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2022

Guillaume Plantin fait état de la candidature de six chercheurs au renouvellement de la PIE et de quatre nouvelles demandes de prime. Pour le renouvellement, les chercheurs concernés sont Frédéric Audren, Daniel Benamouzig, Gil Delannoi, Hugo Meijer, Nadège Ragaru et Daniel Sabbagh, et pour les nouvelles primes Hélène Combes, Thomas Lacroix, Sandrine Lefranc et Marie Mendras. La DFI et la DS ont émis des avis favorables à toutes ces demandes.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2022.

11/ Modalités d'évaluation pour l'attribution de la composante 3 (prime individuelle) du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Carole Jourdan rappelle le cadre et l'évolution de la procédure. Ce point fait en effet suite à la présentation qu'elle avait faite lors de la séance du Conseil sur l'évolution du régime indemnitaire des enseignants chercheurs et plus particulièrement des professeurs des universités, avec la fin de la PEDR cette année et la mise en place d'une prime individuelle, dite C3 du RIPEC. La démarche reste la même, avec un dépôt individuel de candidature via GALAXIE.

L'évaluation sera désormais double, avec une première évaluation par l'établissement. Cette évaluation portera sur trois thématiques, et il appartiendra au Conseil, lors de la séance de mai, de déterminer la note pour chaque thématique : investissement pédagogique, activité scientifique et les responsabilités collectives et d'intérêt général. La période d'évaluation porte sur les quatre dernières années.

Les évaluations faites par le Conseil seront ensuite mises à disposition des sections CNU, qui devront également procéder à une évaluation sur les dossiers individuels. Les résultats en seront connus à l'automne. Sur la base de la double évaluation – Conseil scientifique et section CNU – le Directeur décidera à l'automne d'attribuer ou non une prime individuelle pour une durée de quatre ans.

Guillaume Plantin rajoute que cette procédure est imposée à l'établissement et qu'il s'agit de définir les critères qui permettront aux évaluateurs de rendre un avis. A cet égard, il semble opportun de tenir compte de l'expérience acquise dans le cadre de la Commission des carrières FNSP : essayer de définir des critères *ex ante* pour tous les profils, très variés, de la faculté de Sciences Po semble un exercice difficile qui gaspille beaucoup d'énergie sans pour autant être forcément utile. À la Commission des carrières, on essaye plutôt de faire preuve d'ouverture. Pour l'attribution de cette prime individuelle, on dispose de plus de peu de temps.

Il propose donc de procéder d'une façon assez heuristique : chaque évaluateur va attribuer une lettre (A, B ou C) pour chacune des rubriques mentionnées par Carole Jourdan, et l'accompagner de quelques phrases courtes qui explicitent les points particuliers du dossier qui ont conduit à choisir cette lettre, notamment quand il s'agit d'un A ou d'un C. Ces consignes, similaires à celles en pratique à la Commission des carrières, seront données aux évaluateurs. Dans un second temps, le Conseil attribuera les notes sur la base de ces rapports. Ce sera l'occasion, comme à la Commission des carrières, de discussions intéressantes sur les mérites respectifs d'un type d'activité, de production, etc.

Janie Pelabay évoque son expérience en tant que membre de la Commission des carrières : certains évaluateurs n'attribuaient le A que dans des conditions très restrictives et le réservaient à des cas exceptionnels, alors que d'autres avaient une vision beaucoup plus large et attribuaient fréquemment le A. Il serait donc utile de

préciser ce que recouvre un A pour éviter que ces difficultés, qui étaient courantes dans les évaluations précédentes, ne se reproduisent.

Jeanne Lazarus constate que les évaluateurs qui ont été sélectionnés ne s'occuperont que d'un seul dossier. Les évaluateurs n'auront donc pas d'éléments de comparaison entre les dossiers. Elle souhaite donc savoir si quelqu'un aura la charge d'une harmonisation.

Guillaume Plantin décrit la motivation derrière le principe du dossier unique. Il s'agissait de maximiser le taux de réponse positive des évaluateurs. L'harmonisation sera en fait confiée au Conseil scientifique. Comparé à la Commission des carrières, qui s'occupe d'une soixantaine de dossiers, il n'en aura que six cette année, et il devrait être en mesure pour ce premier exercice de construire des critères et de déterminer ce qui serait un B ou un C en discutant des évaluations.

Eberhard Kienle rappelle que pour la Commission des carrières il avait été suggéré de faire ce travail de comparaison en amont de la réunion de la Commission, pour débayer le terrain.

Guillaume Plantin considère que, comme il n'y a que six dossiers, cette étape en amont n'est ici pas nécessaire.

Martin Giraudeau souhaite savoir si le Conseil scientifique va être amené à classer les dossiers et si l'enveloppe de primes est prédéterminée, ce qui ne permettrait pas à chaque dossier de donner lieu à une prime.

Carole Jourdan répond que le Conseil n'aura pas à classer. Il appartiendra dans un second temps au directeur d'établissement de décider, en fonction de l'enveloppe disponible, sur la base des évaluations faites par le Conseil et par le CNU, d'attribuer la prime ou pas. Les primes individuelles se situeront au même niveau que pour la PEDR actuelle. L'enveloppe totale est au choix de l'établissement. Aujourd'hui, Sciences Po perçoit une dotation du ministère qui contribue à financer la PEDR. Il y a eu un abondement du budget alloué, le souhait du ministère étant d'élargir les personnes bénéficiaires de la PEDR. Sciences Po est de toute façon déjà au-dessus des ratios fixés par le MESR à horizon 2027.

Martin Giraudeau demande s'il y a un lien entre le niveau des évaluations et le montant de l'enveloppe accordée par le ministère.

Carole Jourdan explique que l'enveloppe du ministère dépend des effectifs, du plafond d'emploi et du nombre de professeurs des universités affectés à l'IEP.

Frédéric Ramel apporte deux précisions. Il n'y aura pas de contingents A, B et C, alors qu'au CNU il fallait classer en fonction des pourcentages, ce qui produisait des situations très difficiles. En revanche, dans la procédure antérieure, il appartenait au Conseil de valider définitivement. Dans la nouvelle procédure, le Conseil scientifique évalue dans un premier temps, le CNU procède ensuite à d'autres évaluations, et c'est au Directeur de l'établissement de trancher en dernier ressort. Mathias Vicherat devra ici décider de manière discrétionnaire, et le Conseil n'aura plus de visibilité sur la phase finale de la nouvelle procédure.

Emanuele Ferragina évoque lui aussi son expérience à la Commission des carrières, dont il a été membre à deux reprises. Le fonctionnement de la Commission n'est pas le plus adapté, même si les membres font de leur mieux, dans la limite des contraintes institutionnelles. Vu qu'il n'y a que six dossiers, il estime qu'il aurait été possible de faire appel à des évaluateurs externes plutôt qu'internes, ce qui aurait été une meilleure procédure. Cela aurait permis d'éviter la situation de ces évaluations, avec des cas où certains évaluateurs relèvent du même laboratoire que le candidat, ce qu'il juge problématique.

Guillaume Plantin reconnaît que cela pose problème, mais qu'il a fallu trouver et proposer les évaluateurs dans des délais très réduits. Il propose, lorsqu'on abordera le point qui leur est consacré, que les membres signalent les évaluateurs dans ce cas de figure. La direction scientifique essaiera alors d'en trouver d'autres.

Emanuele Ferragina explique qu'il ne s'agit pas d'un problème de personnes, mais de méthodologie, et qu'il faudrait éviter de telles situations à l'avenir.

Guillaume Plantin attribue cette situation au fait que le ministère a donné très peu de temps, quatre jours, pour préparer ces évaluations. La direction scientifique a fait de son mieux dans ce contexte pour trouver les douze volontaires. Il renouvelle sa proposition de signaler au moment du vote les personnes qui pourraient sembler inappropriées pour une évaluation particulière, comme la liste peut encore être abondée ou modifiée.

Florence Haegel, si elle comprend bien l'urgence du contexte, partage la position d'Emanuele Ferragina. Il y a dans certains cas de très fortes proximités entre évaluateur et évalué, et il faut essayer d'éviter ces situations.

Guillaume Plantin indique qu'il a bien pris note de la remarque de Janie Pelabay sur la définition donnée aux évaluateurs de ce qui relève d'un A, d'un B et d'un C.

12/ Questions diverses

Pierre François souhaite porter à la connaissance des membres du Conseil scientifique trois sujets : la question de la bibliothèque de recherche, celle de la salle de soutenance des thèses et celle d'un candidat à l'Ecole de la recherche. Les deux premières questions feront l'objet d'un message aux directeurs d'unité et de département, faute de temps lors de cette séance pour les développer. Concernant la troisième question, elle concerne un étudiant qui se livre à des agressions caractérisées à l'endroit de représentants de la communauté scientifique de Sciences Po. C'est un étudiant international, qui répète depuis plusieurs mois un schéma assez stable : il dépose sa candidature dans une institution (comme Oxford), et en cas de rejet de cette candidature, il adresse à ceux qu'il identifie comme ses évaluateurs, à leurs collègues d'autres institutions (comme Sciences Po) ainsi qu'à des journalistes (de la BBC ou du *Monde*) des messages infamants et répugnants dans lesquels il accuse ses évaluateurs, de manière graphique, détaillée et infecte, de pratiques pédophiles et incestueuses, pour ensuite annoncer à des collègues de nouvelles institutions qu'après cette candidature rejetée il va déposer cette fois-ci une candidature chez eux et qu'il espère

qu'il sera pris. Et le schéma se répète. Or, le nombre de messages atteint des proportions astronomiques : certains collègues du département de sciences Po ont ainsi reçu plus de 800 messages, avec parfois de 25 à 30 messages adressés en une seule journée à la même personne.

Cet étudiant a d'abord déposé une candidature à Sciences Po au département de sociologie. Suite à cela, deux collègues du département ont été victimes de ses méthodes. Après son rejet en sociologie, il s'est tourné vers la science politique, où il a également été rejeté, et il est désormais candidat au département d'histoire. Les collègues qui reçoivent ses mails sont bien entendu choqués et se sont tournés vers l'école doctorale, qui s'est tournée, avec leur appui, vers les services compétents : DRH, direction des services informatiques, direction des affaires juridiques. Il y avait trois demandes principales :

- Prodiger directement à ces collègues une assistance précise et circonstanciée, pour faire face à ce qui semble relever de pratiques de harcèlement
- Témoigner symboliquement la solidarité et la sollicitude de l'institution
- Définir la nature de la réaction institutionnelle à mettre en place face à cette situation

En effet, les mails ne se contentent pas de mettre en cause des collègues, ils attaquent aussi l'institution.

Depuis plusieurs mois, l'école doctorale adresse des mails, pratiquement chaque semaine, aux services concernés, mais n'a pas obtenu de réponse. Cette absence de réaction a beaucoup choqué les membres de l'école doctorale et les enseignants chercheurs impliqués. La direction juridique a fini par répondre sous la forme d'un mail lapidaire concluant que le délit de harcèlement n'était pas caractérisé et que l'institution ne pouvait rien faire. La DRH a en revanche adressé récemment un mail de soutien, un geste qui a été très apprécié même s'il reste symbolique.

Pierre François a également informé il y a cinq semaines le Secrétaire général de la situation, en s'étonnant de l'absence de soutien concret voire de réaction des services de Sciences Po face à une situation pourtant scandaleuse. Le Secrétaire général avait alors répondu par mail dans la journée, en considérant qu'il serait bon que la direction des affaires juridiques réagisse. Cela ne semble pas avoir été suivi d'effet.

Il juge cette attitude extrêmement grave et insultante. Elle est perçue comme telle par les collègues concernés. Il ne comprend pas la désinvolture témoignée par les services centraux de Sciences Po sur cette question. Il tenait à en faire part au Conseil scientifique, et il se dit prêt à répéter ces explications tant qu'il n'y aura pas le début d'une réaction à la hauteur de la situation.

Florence Haegel tient à appuyer ce point de vue. Elle a appris l'existence de cette affaire par l'intermédiaire de chercheurs du CEE et de collègues étrangers, qui étaient très choqués par l'absence de réaction de l'institution. C'est donc une question importante concernant l'institution, en particulier au niveau de l'accueil réservé à des collègues qui avaient l'habitude d'autres manières de réagir. Elle appuie donc l'initiative de Pierre François visant à élargir le cercle et à informer le Conseil.

Eberhard Kienle craint qu'il ne soit pas possible au niveau du Conseil d'en faire plus, mais estime important d'écouter ce témoignage, de prendre la question au sérieux et de demander à tous les services impliqués d'en faire de même.

Florence Bernault se souvient qu'il y avait eu l'an dernier un début de discussion sur un cas totalement indépendant. Il s'agissait d'une enseignante de Sciences Po qui avait été harcelée sur les réseaux sociaux pour avoir évoqué dans son enseignement sur les cultures alimentaires le terme de « blanchité alimentaire ». Il y avait eu à cette occasion quelques similitudes : l'administration centrale n'avait pas réagi, mais surtout il avait été envisagé de réfléchir dans une discussion à un moyen, qui n'aurait probablement pas été propre à Sciences Po, mais qui aurait été commun avec les universités de l'écosystème parisien, permettant de réagir lorsque des enseignants et des chercheurs sont attaqués dans les réseaux sociaux par des étudiants, au-delà de ce que peut faire leur administration en la matière. Elle se demande si une telle réflexion pourrait être discutée par la suite devant le Conseil ou d'autres instances.

Séverine Dusollier juge elle aussi que la réponse de l'institution à cette situation l'an dernier avait été atterrante, la chercheuse, qui était intervenue dans le cadre d'un événement organisé par l'École de droit, ayant reçu des menaces extrêmement graves. L'institution avait alors donné l'impression d'une atonie totale. Dans cette même période, un compte mail s'était fait passer pour Régis Bismuth dans les discussions internes à l'École de droit. Ce dernier a demandé une réaction du service juridique et des services informatiques, sans succès. Il a donc dû porter plainte à titre individuel. L'absence de soutien institutionnel l'avait alors choqué.

Pierre François considère qu'au vu de ces éléments, une forme de régularité s'installe. Lorsqu'il a fait remonter la situation avec l'étudiant devant le Conseil de l'école doctorale, Olivier Borraz avait signalé un autre cas similaire, très grave, dont une chercheuse de son laboratoire était victime, là encore sans aucune réaction de la part de Sciences Po.

Eberhard Kienle propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance, pour consacrer le temps nécessaire à proposer des solutions viables.

Guillaume Plantin s'engage déjà à faire remonter ces interventions auprès du Directeur.

Jeanne Lazarus suggère d'inviter la direction des affaires juridiques, pour discuter avec elle de façon ouverte de la façon dont elle gère les enjeux liés à la faculté permanente, comme il semble qu'elle ne soit pas en mesure de gérer ces différentes situations.

Eberhard Kienle approuve cette proposition.

Roberto Galbiati relève que le droit français comporte des mesures de protection fonctionnelle. Si elle s'applique dans la situation présente, le Conseil scientifique devrait poser la question de déterminer les cas dans lesquels la protection fonctionnelle des chercheurs est prévue à Sciences Po et les motifs pour lesquels elle n'a pas ici été déclenchée.

Carole Jourdan fait état de fiches disponibles sur les dispositifs de protection fonctionnelle mis en place par l'établissement. Elles ont été rédigées l'an dernier suite aux rapports rendus par les groupes de travail mis en place sur la déontologie et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle a partagé ces fiches avec les personnes visées par les attaques. Ces fiches pourraient être mise à nouveau en avant, pour leur donner une diffusion plus large, parce qu'elles sont peu connues à l'échelle de l'établissement. Si la protection fonctionnelle ne concerne normalement que les fonctionnaires, un équivalent a été décliné pour les personnels FNSP, et la fiche de procédure comporte également des éléments pour les personnels CNRS.

13/ Avis sur l'obtention de la *tenure* de Johannes Boehm

Nicolas Sauger présente le dossier de Johannes Boehm, en citant ici quelques éléments objectifs tirés de son CV et de lettres d'évaluation pour restituer ce parcours. Johannes Boehm est *assistant professor* au département d'économie depuis 2014, après un PhD à la LSE fini la même année. Il compte déjà un dossier concret avec quatre articles publiés, dont deux dans le groupe des cinq revues de référence ces trois dernières années, et quatre papiers en cours, qui s'annoncent prometteurs et devraient être également bien placés. Il est invité de façon régulière dans de nombreuses universités, souvent très prestigieuses et il a séjourné à Princeton pendant un an. Il a assuré comme attendu un service d'enseignement, notamment sur les dernières années, avec des cours de microéconomie et de commerce international aux *bachelors* au campus du Havre. En matière de service, outre l'enseignement, il a contribué au fonctionnement du département d'économie, ainsi que plus généralement à la discipline, entre autres à travers un atelier en commerce, qu'il organise tous les ans depuis plusieurs années et en tant que membre du comité de programme de l'*Econometric Society* à la fois en Europe et au niveau mondial. Il a par ailleurs été directeur scientifique de différentes mentions de master à PSIA, dont récemment la mention politique économique internationale.

Son dossier a été l'objet de dix lettres d'évaluation tout à fait substantielles, signées de chercheurs prestigieux. Elles disent globalement que son profil est caractérisé par une très grande qualité. Les auteurs insistent sur son sens de l'innovation, sa créativité et une capacité à lier la théorie et l'empirique de façon exceptionnelle. Selon un des évaluateurs, représentatif de l'avis général, c'est un profil rare, qui mérite un grand respect, parce qu'il privilégie explicitement la qualité sur la quantité : il a simplement publié quatre articles en huit ans, mais ces quatre articles sont de très grande qualité, et les quatre articles à venir s'annoncent de qualité au moins équivalente, ce qui place Johannes Boehm parmi les très bons économistes de sa génération. D'ailleurs selon une comparaison standard par rapport à la cohorte de référence en économie, un consensus émerge pour dire que, s'il n'est pas le meilleur de sa génération au niveau mondial, il se situe dans le groupe immédiatement situé après les tout meilleurs. Il est en effet caractérisé par une immense qualité intellectuelle et scientifique, mais aussi par une identité scientifique claire dans un champ qui est marqué par l'étude des firmes, du commerce international et de la croissance.

Pour Nicolas Sauger, à la fois selon les critères du département d'économie et de Sciences Po et les standards internationaux, Johannes Boehm remplit sans aucune difficulté les conditions de la *tenure*. Tous les évaluateurs s'accordent à dire avec enthousiasme qu'il serait utile et nécessaire de lui la donner, et de l'encourager à poursuivre cette trajectoire ascendante particulièrement importante. Certains lui proposent deux défis complémentaires au cours des prochaines années : placer un article en solo dans l'une des cinq revues de référence, alors qu'une des qualités de Johannes Boehm est de pouvoir contribuer à des articles signés de noms très prestigieux, afin qu'il puisse se poser plus clairement en situation de leadership pour la deuxième moitié de sa carrière, et attendre que le nombre de citations de ses articles publiés continue à augmenter, alors qu'il atteint déjà 120 citations en deux ans. Ce point devrait donc être réalisé très rapidement sans effort. L'avis est donc globalement extrêmement favorable.

Roberto Galbiati remercie Nicolas Sauger pour cette très bonne synthèse. Il revient rapidement sur le parcours de Johannes Boehm, qui illustre une démarche privilégiant un rythme de publications long mais extrêmement sélectif, se présentant à la mid-tenure sans publication, puis choisissant de tout miser sur la qualité, placer deux articles dans une de cinq publications de référence dans son domaine, et avoir une trajectoire de progression absolument remarquable. Cela est corroboré par la qualité de ses articles actuellement en projet, qui témoignent encore d'une originalité dans son champ de recherche, qui mêlent institutions et commerce international et qui sont co-écrits avec des chercheurs eux-mêmes extrêmement prometteurs dans ce champ. Toutes ces collaborations, en dehors de celle avec Thomas Chaney (qui a pris naissance au département d'économie), sont avec des chercheurs étrangers de la même cohorte. Ce n'est donc pas quelqu'un qui cherche à se raccrocher à des grands noms, mais qui travaille en équipe avec les meilleurs chercheurs en commerce international de sa cohorte. Cela est extrêmement prometteur pour les années à venir, toutes ces personnes étant très productives et pouvant s'associer pour faire de l'excellente recherche.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés l'obtention de la *tenure* de Johannes Boehm.

14/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en science politique, profil relations internationales et multilatéralisme

Frédéric Ramel fait état de treize candidatures sur le poste. 9 d'entre elles ont fait l'objet d'un double avis favorable quant à l'éligibilité des candidats à un poste de Professeur des universités ; il s'agit des candidatures de Rasmus Bertelsen, Sara Dezalay, Ralf Emmers, Marianne Franklin, Rahul Mishra, Anit Mukherjee, Stefano Recchia, Jeff Reeves et Chiara Ruffa.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la candidature à

un poste de professeur des universités de Rasmus Bertelsen, Sara Dezalay, Ralf Emmers, Marianne Franklin, Rahul Mishra, Anit Mukherjee, Stefano Recchia, Jeff Reeves et Chiara Ruffa.

Une candidature a reçu un double avis non favorable ; il s'agit de celle de Maha Tazi.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis défavorable à la candidature à un poste de professeur des universités de Maha Tazi.

Trois candidatures ont reçu des avis divergents de la part des membres du comité de sélection :

- Christopher Ankersen a actuellement un statut de *clinical professor* au *Center for Global Affairs* de l'université de New York. L'avis est divergent, dans le sens où une évaluatrice souligne que, s'il a le statut de professeur (même si *clinical professor* désigne un professeur de la pratique plutôt qu'un *full professor*, un professeur académique en tant que tel), Colin Hay avait un avis divergent portant sur le contenu même du dossier. Frédéric Ramel recommande de rendre un avis favorable à la candidature de Christopher Ankersen.

Séverine Dusollier demande quels sont les éléments du contenu du dossier qui peuvent poser problème et s'il s'agit des publications ou de l'implication en matière de recherche académique.

Frédéric Ramel explique que le problème se situe en amont, comme il ne s'agit pas à ce stade d'examiner le contenu du dossier. En matière de statut pur, selon une lecture restrictive, on devrait être amené à écarter ce dossier, comme il n'est que *clinical professor* et non *full professor*. Cependant, en matière de publications, de production et d'animation scientifiques, les références sont assez conséquentes, et le dossier mérite d'être examiné.

Emanuele Ferragina considère que, si le dossier ne pouvait pas être compétitif jusqu'au bout, il y a alors des raisons de l'exclure à ce stade. Il ne voit pas quel serait l'intérêt de poursuivre cette candidature s'il y a des raisons de l'exclure pour des raisons de statut, ce qui pourrait être préférable.

Eberhard Kienle rappelle l'enjeu de cet avis du Conseil, qui se limite à accorder ou non les équivalences, et non à se substituer au comité.

Frédéric Ramel le confirme. Il s'agit de déterminer la liste des dossiers qui seront abordés dans la réunion prochaine du comité de sélection.

Dina Waked rajoute que ce ne serait pas le même message si l'on répondait dès maintenant au candidat que son statut n'était pas équivalent.

Mirna Safi demande si le statut du candidat est équivalent à celui d'*associate professor*.

Florence Haegel demande si le statut de *clinical professor* est courant.

Frédéric Ramel explique qu'il est fréquent dans certains départements en école de droit. Il s'agit toutefois de profils très particuliers, dont l'équivalent français pourrait

être le statut de professeur associé, PAST. Mais en plus de venir de la pratique, le candidat produit également du contenu théorique conséquent, avec une intense activité scientifique.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la candidature de Christopher Ankersen à un poste de professeur des universités.

Frédéric Ramel passe au cas de Nicolas Blarel, *associate professor* à l'université de Leiden. Il a obtenu sa *tenure* en 2021, ce qui a donné lieu à deux avis divergents. Selon l'évaluateur extérieur, Nicolas Blarel ne se rapprocherait pas assez du statut de *full professor*, comme il n'a eu que récemment celui d'*associate professor*. La seconde évaluation est en revanche plutôt favorable. La situation est différente du cas précédent, puisque le professeur a bien un poste d'*associate*, mais qu'il s'agit d'un jeune *associate professor*. Frédéric Ramel recommande de rendre un avis défavorable.

Anne Revillard souligne que l'on accepte les candidatures de personnes qui sont *reader*, *lecturer* ou *adjunct professor*. Dans ces conditions, on ne peut pas repousser la candidature de quelqu'un qui a une *tenure* pour l'équivalence.

Florence Haegel partage le point de vue d'Anne Revillard. La question de la durée ne doit pas être prise en compte à ce stade. C'est plutôt celle du statut qui doit s'appliquer.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis favorable à la candidature de Nicolas Blarel à un poste de professeur des universités.

Frédéric Ramel finit par la candidature d'Iraj Roudgar. Actuellement président de l'*Institute of Global Claims*, le CV d'Iraj Roudgar ne mentionne pas de titre universitaire et ne permet pas de déduire s'il occupe ou non une position universitaire. Frédéric Ramel recommande de rendre un avis défavorable.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés un avis défavorable à la candidature d'Iraj Roudgar à un poste de professeur des universités.

15/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil histoire économique, finance et macroéconomie internationale

Roberto Galbiati présente le dossier de Moritz Schularick, seul candidat étranger à ce poste. Full professor à l'université de Bonn, Moritz Schularick travaille principalement sur les inégalités dans une perspective historique et macroéconomique, champ dans lequel sa visibilité internationale est très forte. Invité au département d'économie de Sciences Po, il souhaite être recruté sur un poste pérenne. Les avis des deux membres du comité de sélection ont rendu un avis favorable à la candidature de Moritz Schularick à un poste de professeur des universités.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil histoire économique, finance et macroéconomie internationale.

16/ Avis sur le renouvellement de l'éméritat de Bruno Latour

Eberhard Kienle précise que le dossier est accessible en ligne ; Dominique Cardon, ici présent, se tient à disposition du Conseil pour des questions.

Florence Bernault profite de cette occasion pour poser une question, même si elle n'a pas lieu d'être concernant le cas de Bruno Latour. Bien que le statut de l'éméritat soit régulé en France par une loi, il lui semble opportun que Sciences Po réfléchisse aux coûts et bénéfices d'avoir des règles aussi strictes et des limites dans la durée pour donner des éméritats. L'exemple de Bruno Latour l'illustre. Dans la plupart des institutions étrangères, notamment aux États-Unis, l'éméritat est attribué quasiment automatiquement, sauf motif grave, après un examen de dossier et un vote, sur la base des services rendus, et non de projets à venir. De la sorte, l'institution conserve la réputation et les ressources associées à ces professeurs émérites. En France, l'attitude est plutôt une démarche ou un protocole assez punitif consistant à préparer un projet, qui sera ensuite examiné pour cinq ans, donnera lieu à cinq ans d'éméritat, qu'il faudra ensuite présenter à nouveau.

Eberhard Kienle explique qu'il y a en fait plusieurs questions. La question principale qui est posée aux membres du Conseil scientifique est de savoir s'ils sont d'accord pour renouveler l'éméritat de Bruno Latour. Il reste sinon possible de discuter de ces autres questions dans la limite des dix minutes encore imparties à cette séance ou de les faire figurer dans l'ordre du jour d'une autre séance pour en discuter d'une manière plus posée. Il propose de s'en tenir ici à la question concrètement posée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés le renouvellement de l'éméritat de Bruno Latour.

Florence Haegel relève que l'éméritat semble accordé dans l'établissement de façon quasi systématique.

Guillaume Plantin a connaissance, depuis qu'il est en poste à Sciences Po, d'un seul cas d'éméritat refusé.

17/ Procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC – Campagne 2022 – Liste des évaluateurs

Guillaume Plantin indique qu'une liste d'évaluateurs est proposée aux membres du Conseil scientifique, cette liste pouvant être discutée et amendée pour tout ou partie. Guillaume Plantin signale que de nombreuses procédures d'évaluation font appel à des évaluateurs de deux disciplines différentes, une solution qu'il juge intéressante pour

établir des listes de binômes dans les prochaines années, car elle contribue à créer une forme de communauté partagée. D'autres en revanche font appel à des évaluateurs dans la même discipline.

Florence Haegel s'inquiète d'un risque de trop grande proximité entre certains évaluateurs et certaines candidatures à la prime et suggère que lorsqu'une discipline est présente dans plusieurs unités, le dossier d'un candidat dans un centre ne soit pas évalué par une personne du même centre.

Séverine Dusollier estime qu'il faudrait appliquer les règles classiques en matière de conflit d'intérêts : pas de co-auteur, pas de personne qui participe à l'animation d'un séminaire ou qui gère l'équipe de recherche avec le candidat, etc.

Frédéric Ramel précise que ces évaluateurs sont invités à procéder à une première évaluation. Les dossiers remonteront ensuite devant le CNU discipline par discipline. L'évaluation y aura lieu sur la base des critères du CNU pour chaque discipline. Il est donc tout à fait ouvert à une démarche qui ferait circuler l'information entre les différentes disciplines pour cette première évaluation, mais appelle à être vigilant sur les traditions et sur les éléments, comme le CNU aura également ses propres traditions.

Guillaume Plantin prend acte du souhait des membres du Conseil de ne pas confier l'évaluation d'un dossier à un membre du même centre que le candidat à la prime. La liste sera donc amendée en ce sens, et proposée pour validation électronique aux membres du Conseil scientifique.

18/Avis sur le renouvellement de la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Tommaso Vitale

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés le renouvellement de la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Tommaso Vitale.

19/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jen Schradie

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jen Schradie.